



D.2026.02.11.5.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Février 2026

5 – GESTION DU PATRIMOINE

5.1. – Programme billettique 2026-2031 présentant les chantiers à réaliser, les coûts et les plannings associés

L'an deux mille vingt-six, le onze février, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Tisséo Collectivités, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X (chapitre 7)	X (M. Carles : chapitres 1-2-3-4-5-6-8)	
BRIAND Sacha	X (chapitre 7)	X (M. Jop : chapitres 1-2-3-4-5-6-8)	
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre		X (Mme Ochoa)	
TRAVAL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Tisséo Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Présentation

La billettique constitue un élément structurant pour la performance et la crédibilité des réseaux de transport public. Elle répond à plusieurs enjeux majeurs.

Le premier enjeu est la **sécurisation des recettes**. Les systèmes billettiques garantissent la traçabilité des transactions, réduisent les risques de fraude et assurent la fiabilité des flux financiers, conditions indispensables à la pérennité économique du service public.

Le second enjeu concerne **l'expérience usager**. Les voyageurs attendent des solutions simples, rapides, inclusives et adaptées aux usages actuels : paiement sans contact, dématérialisation sur smartphone, open-paiement bancaire. Une billettique fluide améliore la satisfaction, réduit les temps d'attente et favorise l'attractivité des transports collectifs.

La billettique contribue également à la **sûreté des infrastructures**. Les dispositifs de contrôle d'accès, tels que les portillons et valideurs, permettent de limiter les intrusions, de prévenir les fraudes et de renforcer la sécurité des voyageurs, tout en s'intégrant dans des systèmes de supervision.

Elle joue enfin un rôle clé dans le **pilotage stratégique**. Les données issues des validations et des ventes offrent une vision fine des flux et des comportements de mobilité. Ces informations sont essentielles pour ajuster l'offre, planifier les investissements et développer des solutions intermodales.

Dans un contexte de sensibilité accrue en matière de **cybersécurité et d'évolution réglementaire régulière**, la billettique doit rester conforme aux normes bancaires, aux obligations légales (comme la Loi d'Orientation des Mobilités) et résiliente face aux menaces numériques. Elle doit également garantir **l'interopérabilité régionale** et l'ouverture maîtrisée aux services numériques tiers.

En résumé, la billettique est un levier stratégique pour sécuriser les recettes, offrir une expérience usager moderne, renforcer la sûreté, piloter la mobilité grâce à la donnée et anticiper les évolutions technologiques et réglementaires.

Ambitions et principes directeurs des six années à venir

Les ambitions de Tisséo Collectivités en matière de billettique s'inscrivent dans une continuité des années précédentes. Les six prochaines années feront l'objet de nouvelles offres et extensions du réseau (bus, projet LAé, CLB, Ligne C, P+R). Le programme billettique 2026-2031 accompagne les besoins liés à ces nouvelles offres de Transport et permet également d'identifier les chantiers de gestion d'obsolescences et de renouvellements à planifier.

Les axes retenus et détaillés dans le programme se répartissent en 4 grands chapitres :

- **Accompagner les besoins des grands projets du réseau** (LAé, CLB, Ligne C) pour maintenir un parcours client homogène, fluide et accessible sur l'ensemble du réseau,
- **Traiter les obsolescences et les renouvellements du parc existant** pour assurer une continuité de service,
- **Intégrer le développement du réseau hors grands projets** liées aux nouveaux achats de bus par exemple,
- **Piloter l'activité et partager une trajectoire** avec nos fournisseurs et partenaires pour pérenniser une relation de confiance, obtenir les meilleures offres et une organisation efficiente et durable.

Raisons d'agir

Le réseau connaîtra des extensions importantes avec la mise en service de la Ligne Aéroport en 2026, du prolongement de la ligne B en 2027 et de la ligne C fin 2028, ce qui nécessitera la définition de nouveaux DAT et portillons, ainsi qu'un renfort des parkings relais et des équipements pour les bus et affrétés.

Des obsolescences majeures sont par ailleurs identifiées entre 2028 et 2030, et imposent notamment le renouvellement de la solution de contrôle avant 2028, des Terminaux de Paiement Electroniques avant octobre 2029 et la fin de vie des DAT et portillons du réseau existant vers 2030.

En parallèle, les usages évoluent avec une part croissante des ventes digitales et du paiement sans contact, ce qui amène à réévaluer régulièrement les canaux de distribution et les supports proposés tout en assurant la sécurité et la performance des systèmes mis en œuvre.

Enfin, le cadre réglementaire et l'interopérabilité doivent être respectés, notamment avec la Loi d'Orientation des Mobilités et la gouvernance Pastel pour le bouquet multiservices.

Bénéfices attendus

Pour les usagers, ces décisions permettront de conforter une simplicité d'accès, de réduire les files d'attente aux DAT, d'accélérer la validation et d'améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Pour l'AOM, elles contribueront à réduire la fraude et les pannes, à consolider le pilotage des flux financiers et à optimiser les coûts d'exploitation.

Pour le territoire, elles renforceront l'image de modernité et permettront de fiabiliser les données pour l'aménagement et d'absorber les extensions de réseau sans friction.

Risques en cas de retard

Un retard dans la mise en œuvre entraînerait des non-conformités réglementaires et bancaires, une dégradation de la disponibilité des équipements et une hausse des coûts correctifs.

Il pourrait également provoquer des incompatibilités techniques, des ruptures de service et une perception négative par les usagers. Enfin, il compromettrait les effets de volume et le respect des jalons critiques liés à la ligne C et au renouvellement du réseau.

Budget évalué

Le **budget d'investissement** pour les 6 prochaines années se porte à **18,7M€ HT** en Euro 2025 et se répartit comme suit :

- Renouvellement des DATs et Portillons (réseau existant) : 13,6M€ HT
- Renouvellement de la solution de contrôle : 1M€ HT
- Gestion des obsolescences réseau (3G) et bancaires : 800K€ HT
- Mises à niveau sécuritaires et réglementaires (supports et solutions logicielles) : 1,6M€ HT
- Equipements nouveaux bus affrétés : 1,7M€ HT.

Le budget de fonctionnement permettant le pilotage de l'activité se porte à **600K€ HT**.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le programme billettique et d'autoriser le Président à signer ledit programme ainsi que les dépenses correspondantes.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE le programme billettique sur la période 2026-2031.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ledit programme.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses sont inscrites aux budgets 2026 et suivants de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES